

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2018 à 19 heures**

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Rosa BRILLAT, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absente excusée : Pascale DUPUY

Le compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

### **I - Présentation de la vidéo protection par l'Adjudant-Chef FRESSARD référent-sûreté accompagné par le chef d'Escadron Marc Perrault, nouveau chef du « Bureau Sécurité Publique Partenariat » du groupement de Gendarmerie de la Haute-Vienne.**

Monsieur le Maire rappelle que, malgré les nombreuses remarques, il y a toujours autant de dépôts sauvages d'ordures autour de l'Eco point de la route du Masgardaud. Il souhaite donc installer un système de vidéo surveillance pour y remédier.

Ce système de vidéo protection est présenté par l'adjudant-Chef FRESSARD de la Gendarmerie Nationale. Il s'agit de prévenir la délinquance, la malveillance ainsi qu'une atteinte aux biens. Une baisse de 40 % de ces délits a été observée lorsqu'une caméra est installée.

Il présente le dispositif en indiquant que l'installation d'une vidéo protection est très encadrée. Plusieurs conditions doivent être réunies :

- il est nécessaire d'obtenir l'accord du Procureur de la République,
- le matériel utilisé doit être conforme aux normes définies d'après l'arrêté ministériel du 3 août 2007,
- il faut définir les espaces qu'ils soient publics, professionnels et privés.
- la loi impose :
  - \* que tout système de vidéoprotection implanté sur la voie publique ou dans un espace ouvert librement au public fasse l'objet d'une autorisation préfectorale,
  - \* les personnes habilitées à accéder aux images qui sont conservées trente jours doivent être désignées,
  - \* la population doit être informée par une réunion publique, de façon claire et permanente aux moyens de panneaux,
  - \* la vie privée doit être respectée en floutant les personnes, les espaces privés.

Ensuite, Monsieur l'Adjudant-chef indique les différentes étapes du projet de ce dispositif :

- faire une analyse de la situation
- établir un cahier des charges en faisant appel à un maître d'œuvre qui doit remettre une analyse pour l'instruction du dossier.
- choisir une entreprise certifiée APSAD R82 pour la fourniture et l'installation du matériel. Il précise qu'une subvention de la DETR peut être obtenue.

Il indique également que la commune se situe près de l'autoroute, ce qui facilite les entrées et les sorties des délinquants, deux autres caméras pourraient être installées. Une serait installée sur la

RD 19 à hauteur de l'Eco-point, une deuxième sur la RD 32 au lieu-dit « Bellevue » et une troisième sur la RD 15 au lieu-dit «La Croix » .

Il précise que le délai d'instruction est d'environ 9 mois, le prix serait d'environ 35 000 euros HT en fonction de l'emplacement et la distance de surveillance.

Monsieur le Maire remercie les Gendarmes pour cette présentation et leur indique que le conseil municipal va délibérer.

## **II - Délibération pour le règlement intérieur du restaurant scolaire lors de sa location**

Monsieur le Maire prend ensuite la parole pour indiquer qu'il semble important dans le cadre du règlement intérieur de la salle du restaurant scolaire de rajouter une phrase :

“L'accès aux portes de secours se trouvant de chaque côté de la salle doit être impérativement dégagé sur la largeur d'un mètre minimum pour permettre l'évacuation des personnes dans de bonnes conditions”.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ajouter cette phrase.

## **III - Délibération pour l'adhésion des communes de Glanges, St Vitte sur Briance et St Germain les Belles au syndicat VBG**

Monsieur le Maire indique que le syndicat des deux Briances a demandé son adhésion au syndicat Vienne Briance Gorre à partir du 1 janvier 2019, ce qui portera à 53 le nombre de communes adhérentes.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour l'adhésion de ces trois communes.

## **IV - Délibération pour l'arrêté de la révision simplifiée du PLU suite à la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale**

Monsieur le Maire précise que, suite au courrier qu'il a reçu de la MRAE, le projet de révision simplifiée du PLU n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. La zone humide est conservée.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette validation.

## **V - Délibération pour l'exploitation d'un méthaniseur à Limoges et d'un plan d'épandage pour la valorisation agricole des digestats**

Monsieur le Maire enchaîne avec un courrier reçu de la Préfecture qui concerne la construction d'un méthaniseur sur la commune de Limoges, vers l'abattoir, et le plan d'épandage des digestats. Ceux-ci issus de la méthanisation seront épandus sur des parcelles situées sur la commune aux lieux-dits Eyjouvet et Raynaud. Cela représente une superficie de 159 hectares.

Il précise qu'une enquête publique est en cours et que le commissaire enquêteur sera présent sur la commune le 3 et 19 octobre de 14h30 à 17h30. Il ajoute que plusieurs communes, qui doivent voter pour ce projet, sont concernées ainsi que d'autres départements, au total 6000 hectares de terrain. Ce méthaniseur appartient à la SARL Centrale Biogaz de la Ribière à ISNEAUVILLE en Seine Maritime.

Après discussion, plusieurs conseillers indiquent qu'ils ne se sentent pas bien informés et émettent quelques doutes sur ce projet.

A l'issue du vote, 9 sont pour et 4 contre et 1 s'abstient.

#### **VI - Délibération pour l'achat d'une maison et son terrain (831 m<sup>2</sup>) dans le bourg**

Monsieur le Maire passe ensuite à l'achat de la maison de Mme GUILMIN Annick. Deux estimations ont été faites par une agence immobilière, une d'un montant de 75 000 €, l'autre d'un montant de 55 000 €.

C'est ce dernier montant qui a été retenu et accepté par la propriétaire. A cette somme, il faudra ajouter les frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cet achat ainsi que son montant.

#### **VII - Délibération pour demande de subvention au CTD et à la DETR pour 2019**

Monsieur le Maire poursuit en disant que les dossiers de demande de subvention doivent être présentés avant le 1 octobre 2018. Il propose les aménagements suivants :

- réfection de la place de la Fontaine avec du béton et de la verdure, devis de 39 600 € HT ;
- démolition de la maison et d'une partie de la grange attenant à la maison de M. VALERY pour la construction d'une halle avec place, pour un marché, devis de 105 000 € HT ;
- demande dans le cadre « des amendes de police » d'un ralentisseur sur l'axe St Genest sur Roselle - St Hilaire Bonneval au niveau du panneau Engarenne ou dans le bourg au niveau des abris bus en face du cimetière ;
- demande de DETR pour l'installation de la vidéo protection.

Les conseillers se prononcent à l'unanimité pour la réfection de la place de la Fontaine, pour la démolition de la maison et l'installation d'un ralentisseur. Pour l'installation de la vidéo protection, 14 sont pour, 1 s'abstient.

#### **VIII - Délibération pour la durée de stationnement des poids lourds suite à l'aménagement du bourg**

Monsieur le Maire enchaîne en disant qu'il semble indispensable de limiter la durée du stationnement des poids lourds sur l'emplacement qui leur est réservé dans le bourg. Il propose une durée maximale de trois heures ainsi que l'interdiction des poids lourds dont le PTAC est supérieur à 26 tonnes car ils dégradent les bordures en manoeuvrant.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces deux interdictions.

#### **IX - Délibération pour soutenir la motion adoptée par le comité Loire Bretagne**

Monsieur le Maire indique que cette délibération n'a plus lieu d'être prise car le gouvernement va assurer un rééquilibrage des ressources des agences de l'eau.

## **X -Délibération pour la facturation de la redevance de l'assainissement collectif**

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ne pas augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau usée pour l'année 2019.

### **Questions et informations diverses :**

Monsieur le Maire précise que les travaux de la salle polyvalente sont terminés, qu'il y a des demandes de location et que le lave-vaisselle doit être changé. La question du remplacement se pose également pour les tables qui sont abîmées sur les côtés et très lourdes à déplacer. A voir. Il ajoute que les ordinateurs de la mairie ont été remplacés et que le repas des aînés aura lieu le dimanche 16 décembre.

Jackie CLOT indique que la boîte à lire a été nettoyée et que les élèves de l'école dans le cadre de leur projet scolaire vont la décorer, elle sera installée à côté du parking devant la mairie.

Dominique BATAILLER poursuit avec l'installation, devant la mairie, de crayons qui seront scellés dans du béton, tout droits comme s'ils dessinaient. Des photos issues du concours photo vont être installées sur des supports également devant la mairie.

Monsieur le Maire présente ensuite l'inauguration des travaux du 29 septembre avec la présence de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Président du Conseil Départemental et de la population. Il donne la parole à Jackie CLOT qui précise l'horaire et le déroulement de la visite.

A l'issue des discours, un apéritif sera servi au restaurant scolaire.

Marie-José LEJEUNE prend la parole pour dire qu'avec Monsieur le Maire, ils ont reçu la commerciale d'une mutuelle qui souhaiterait assurer les habitants de la commune. Cette mutuelle « Mutualia » a été créée par la MSA. Elle propose quatre montants de cotisation en fonction de l'âge et du taux de remboursement. L'adhésion se fait au premier jour du mois, pas de carence, pas d'examen médical, pas de questionnaire médical, pas de limite d'âge. Cette mutuelle serait plutôt réservée aux retraités et aux sans emploi, elle pratique le tiers payant. Une convention serait signée avec la mairie. La commerciale se propose de recevoir individuellement chaque habitant intéressé. Nathalie ORSONI indique qu'il s'agit d'une forme de publicité avec le consentement de la commune et que cela n'est pas son rôle. Elle ajoute que le département, lui, est en train de lancer une mutuelle et qu'il faudrait peut-être voir de ce côté-là. Affaire à suivre.

Philippe VEYRIRAS enchaine en donnant les effectifs du RPI. 84 élèves à l'école de St Hilaire Bonneval dont 2 autistes et 1 avec trouble de comportement et 116 élèves à Pierre Buffière, ce qui fait un total de 200 élèves. Effectif stable. Trois Assistantes de Vie Scolaire (AVS) sont présentes – Isabelle TRABAC – Sandy LANCELLE – Aurore MOULIN - pour suivre respectivement ces 3 enfants. La journée de décharge de la directrice est le vendredi avec comme remplaçante Mme Jade AUDOIN qui accueille également les enfants de la classe de CP - le Lundi – en lieu et place de Mme Catherine MORANGE.

Patrick CRUVEILHER indique ensuite que le tarif du contrôle des fosses septiques par le SPANC va augmenter de 1 € passant à 112 €, que la redevance des ordures ménagères va devenir progressivement incitative. En 2019, la mise à jour des fichiers ainsi que des bacs de collecte va se mettre en place. En 2020, une année test avec facturation à blanc va être lancée.

En 2021, ce sera l'installation de la redevance incitative et si cela fonctionne alors, en 2022 le ramassage des ordures ménagères se fera tous les 15 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.